

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 27 juin 2016

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 13 juin 2016

Le 13 juin 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)
M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires

Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. ALEXANDRE*)
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
Mme Marie Agnès LAFONT, DDT - SAR, responsable de la cellule planification
Mme Anne FONTA, DDT - SAR, chargée d'études
Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT - SAR, chargée d'études à la cellule planification
M. Nicolas MEUNIER, DDT - SAR, chargé d'études à la cellule planification
Mme Céline BOCQUET, DDT - SAR, chargée d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

Mme BOETTNER, adjointe au maire de Villy-le-Pelloux, accompagnée de M. Ange SARTORI, urbaniste (point 1)
M. Laurent GROS, adjoint à l'urbanisme à Arthaz-Pont-Notre-Dame, accompagné de M. Ange SARTORI, urbaniste (point 2)
Mme Martine FOURNIER, adjointe au maire de Châtillon-sur-Cluses, accompagnée de Mme Vanessa GRILLO, DGS (point 3)
M. Gaston LACROIX, maire de Publier et Mme Catherine VIOUD, adjointe à l'urbanisme, accompagnés de M. Emmanuel FALCO, DST (point 4)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

M. Alexandre ouvre la séance en excusant l'absence de M. le préfet, retenu par d'autres obligations.

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) d'Arthaz-Pont-Notre-Dame

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

Discussion

M. Gros fait valoir que la zone agricole maraîchère située au nord de l'autoroute (où une carrière avait été envisagée) a été agrandie par rapport au PLU de 2011 annulé par le tribunal administratif.

M. Jacquard se réjouit de la suppression du projet de carrière, mais aurait souhaité que la zone 1AUHv-OAP1 fût d'un seul tenant. M. Sartori explique que cette zone est scindée en deux parties pour tenir compte de la présence d'un corridor écologique. M. Gros ajoute que cette zone, proche du chef-lieu et des équipements publics, permettra la construction de logements sociaux, et qu'elle respecte le recul obligatoire de 100 mètres par rapport à l'axe de l'autoroute.

M. Jacquard s'étonne de l'existence d'une zone UE à vocation médicale, alors qu'une zone ayant la même vocation existe déjà à Nangy. M. Gros explique que la commune, qui est propriétaire des terrains, préfère les consacrer à l'accueil de services plutôt que de commerces.

Mme Breton observe que le projet de PLU prend bien en compte tous les espaces naturels.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU d'Arthaz-Pont-Notre-Dame arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des Territoires
de Haute-Savoie


Thierry ALEXANDRE